BULLETIN

Canadian Conference of the Arts ~ Conférence canadienne des arts

LE DISCOURS DU TRÔNE DONNE LE FEU VERT À UN NOUVEL INSTRUMENT CULTUREL INTERNATIONAL

Confirmation des conférenciers d'honneur

Ottawa, le 2 février 2004 – Une nouvelle session parlementaire a commencé hier sous la houlette du premier ministre Paul Martin. Le discours du Trône, lu par la gouverneure générale Adrienne Clarkson, a présenté les points saillants de la vision générale pour la prochaine session (rétablir la confiance et l'imputabilité, renforcer les assises sociales du Canada, bâtir une économie du XXIe siècle), mais renfermait peu de détails sur la manière dont ces buts seraient atteints, surtout en ce qu'ils touchent à la culture.

Les grands énoncés que renferme l'introduction semblaient encourageants :
« Notre histoire nous a préparés à être innovateurs dans ce monde moderne où la diversité a tant d'importance. [...] Lorsque nous jetons autour de nous un regard sur le Canada d'aujourd'hui, nous voyons beaucoup de forces en présence et de nombreuses réalisations, bref une société dotée d'une qualité de vie enviable, avec tellement de potentiel, tellement de talent. »

Il ne faut toutefois pas oublier que ***« le gouvernement enclenche un processus continu d'examen des dépenses »*** qui teintera toutes les décisions prises par les ministères.

La CCA est très encouragée par l'engagement continu du gouvernement envers le travail du RIDC et le secteur culturel, exprimé sous la rubrique « Le Canada et le monde ».

« Le gouvernement du Canada continuera de jouer un rôle de chef de file dans la création d'un nouvel instrument international portant sur la diversité culturelle, de participer activement à la Francophonie, et de promouvoir et de diffuser nos œuvres et produits culturels à travers le monde. »

Culture – Les artistes et les entreprises culturelles du Canada ont été mentionnés sous l'en-tête ***« Des lieux où il fait bon vivre — Un nouveau pacte pour les collectivités »***. Voici ce que le gouvernement a déclaré à ce sujet dans le discours du Trône :

« Dans ce but, le gouvernement du Canada est déterminé à instaurer un nouveau pacte à l'intention des municipalités canadiennes. […] Ce nouveau pacte aura pour cible les infrastructures dont on a besoin pour assurer une qualité de vie et une croissance durable. […]Ce nouveau pacte permettra à nos collectivités d'être plus dynamiques, d'étendre leur rayonnement culturel, d'être plus unies et d'être partenaires du renforcement des assises sociales du Canada. […]Ce nouveau pacte procurera un financement fiable, prévisible et à long terme.

Une autre caractéristique déterminante de nos collectivités et de notre réputation à l'étranger

Pour en savoir plus:
Kevin Desjardins
Directeur des communications
804 - 130, rue Albert
Ottawa (ON) K1P 5G4

la vigueur de l'énoncé sur les arts et la culture, le paragraphe suivant ne renferme toutefois rien de substantiel qui puisse nous réconforter. Il existe au niveau le plus fondamental un réel besoin d'améliorer le financement destiné à aider les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et à donner aux organismes qui les appuient les moyens de renforcer leur capacité et d'assurer leur viabilité. L'appui financier annoncé pour *« les nouvelles possibilités technologiques qu'offre l'ère numérique »* est d'envergure extrêmement restreinte, même si, comme toujours, nous devons attendre les détails que renfermera le prochain budget avant de connaître le intentions véritables du gouvernement.

Le gouvernement s'engage également à *« améliorer les conditions sociales et environnementales dans nos collectivités partout au Canada ».* Il faut le féliciter des mesures qu'il a déjà prises et de son engagement à continuer d'appuyer l'initiative du secteur bénévole. La notion d'*« économie sociale »* mentionnée dans le discours du Trône est déjà répandue au Québec. La CCA croit que cela signifie peut-être la poursuite des travaux en ce qui concerne la capacité en élaboration de politiques et le financement du secteur à but non lucratif et une nouvelle définition des organismes de bienfaisance de façon à faire de la représentation une activité légitime.

L'avenir du projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, demeure une source de préoccupation. Le projet de loi est resté au Feuilleton à la prorogation du Parlement le 7 novembre 2003 (voir le Bulletin 39/03 de la CCA). Il se pourrait que ce projet de loi mal rédigé figure à l'ordre des travaux durant la nouvelle session parlementaire puisque le discours du Trône promet que *« le gouvernement fera davantage pour garantir la sécurité des enfants, d'une part en établissant une stratégie visant à enrayer l'exploitation sexuelle dans l'Internet, et d'autre part en présentant à nouveau le projet de loi relatif à la protection juvénile. »* Compte tenu des antécédents du gouvernement libéral, la CCA continuera à surveiller les modifications au Code criminel qui élimineraient le moyen de défense basé sur « la valeur artistique », puisque cela irait à l'encontre de la liberté d'expression et des droits de tous les Canadiens.

Les autres mesures annoncées qui sont susceptibles d'aider les membres du secteur culturel incluent les suivantes :

• « Pour relever les défis qui accompagnent la nouvelle économie, les travailleurs canadiens doivent avoir la possibilité de perfectionner leurs compétences, d'améliorer leurs aptitudes à lire et à écrire, de poursuivre leur formation en milieu de travail et de s'engager sur la voie de l'apprentissage à vie. Le gouvernement va donc, de concert avec les conseils sectoriels, les syndicats et les entreprises, parfaire et améliorer ses programmes afin de favoriser le perfectionnement des compétences. » Cela devrait créer des occasions pour des organismes comme le Conseil des ressources humaines du secteur culturel de prôner une amélioration des possibilités de formation et du perfectionnement professionnel.